

Région

ENGRILLAGEMENT DE LA SOLOGNE

Vers la fin de la chasse en enclos ?

La restitution de la mission gouvernementale sur l'engrillagement de la Sologne s'est déroulée ce lundi au Conseil régional à Orléans, en présence de la plupart des intervenants sur ce dossier. Il en ressort une recommandation essentielle : interdire la chasse dans les territoires clos, comme en Wallonie.

■ Une réunion qui a été avancée par le préfet, Pierre Pouëssel, en raison de la visite à Bricy du Président de la République, Emmanuel Macron, le 16 janvier. D'où l'absence (à regret) de certains acteurs importants de ce dossier, comme le président du groupe chasse au Sénat, Jean-Noël Cardoux.



Lors de la réunion lundi dernier, dans les locaux du Conseil régional à Orléans, avec au premier plan Raymond Louis des Amis des chemins de Sologne, Nicolas Vanier, François Bonneau, Pierre Pouëssel, et à gauche les deux ingénieurs et auteurs du rapport sur l'engrillagement de la Sologne, Dominique Stevens et Michel Reffay. (PHOTO : MARIE LOUIS)

Donner un coup d'arrêt à l'engrillagement

On retrouvait cependant, autour du préfet, du président de la Région François Bonneau, et des deux auteurs du rapport sur l'engrillagement, Dominique Stevens et Michel Reffay, les premiers concernés par cette affaire.

Avec en première ligne le réalisateur Nicolas Vanier, qui lutte contre ce « cancer de la Sologne » depuis de nombreuses années, notamment aux côtés de

Raymond Louis, président des Amis des chemins de Sologne, association basée à Brinon-sur-Sauldre.

La convergence des différents acteurs

Un Nicolas Vanier qui était pourtant, jusque-là, très sceptique sur les résultats et la réelle portée de cette mission gouvernementale, citant dans notre édition du 12 décembre 2019 cette phrase de Clemenceau : « Si vous voulez enterrer un problème, nommez une commission ».

Eh bien cette fois, il a été le premier à réagir en sortie de réunion, déclarant ravi et plutôt confiant : « Il

y a eu convergence de l'ensemble des acteurs présents pour interdire la chasse dans les espaces clos. Cette conclusion a été unanime et c'est en effet la meilleure des mesures pour donner un véritable coup d'arrêt à l'engrillagement ».

Au point, pour l'auteur-réalisateur, d'associer à cette recommandation les chasseurs et les présidents des groupes chasse à l'Assemblée nationale et au Sénat pour qu'elle se transforme en loi, le plus rapidement possible. Une mesure devenue pour lui réalisable désormais.

Le risque de la peste porcine et des incendies

Bien évidemment, on n'en est pas encore là, mais il semblerait qu'il y ait eu ce jour une véritable prise de conscience, soutenue par les parlementaires présents.

« L'assemblée a vraiment réalisé la gravité de la situation, affirme Raymond Louis, et ce bien au-delà de la liberté nécessaire de la faune sauvage. Car il y a aussi le risque de l'introduction en France de la peste porcine liée à l'importation de sangliers venant des pays de l'est pour ce type de chasse, ou encore l'accès des pompiers

aux territoires en cas d'incendie. »

Et en cette période où le réchauffement climatique est dans tous les esprits, plus question de prendre des risques en ce domaine.

Un paramètre que François Bonneau a bien su mettre en avant et qui a donc été pris en compte. Mais il se réjouit aussi de voir que « le préfet va demander aux élus locaux de bien suivre les préconisations du SRADDET ». Il se dit également très satisfait du rapprochement des SDIS (services départementaux d'incendie et de secours) des trois départe-

ments pour la protection des massifs forestiers, mais aussi de l'harmonisation des schémas de gestion cynégétique (voir ci-dessous).

Une étape à concrétiser

Quant à l'interdiction de la chasse en enclos, cette recommandation a désormais pour lui une réelle chance d'aboutir. « Il y a eu hier une grande convergence de l'ensemble des acteurs, randonneurs, forestiers, élus, services de l'État et même chasseurs. Et tous ont dénoncé cette pratique de la chasse qui ressemble plus à de l'abattage, avec tous les risques que cela comporte au niveau sanitaire, environnemental et éthique. Cela nous renforce dans notre démarche, même si ce n'est aujourd'hui qu'une étape et pas un aboutissement. »

François Bonneau est donc conscient du chemin qu'il reste à parcourir. Mais déjà, le sénateur Cardoux s'est dit « favorable à cette nouvelle législation. Avec en contrepartie la plantation de haies naturelles pour se protéger des intrusions abusives, et l'embauche de gardes-chasses avec des aides à la formation. » Telle est la négociation proposée par le sénateur pour légiférer tout en ménageant un monde toujours très influent.

HERVÉ LE ROUX DUPEYRON



L'interdiction de chasser dans les territoires engrillagés serait sans doute l'une des mesures les plus efficaces pour stopper les alignements de clôtures en Sologne.

Les personnalités présentes à cette réunion

Environ 35/40 personnes ont participé lundi à cette réunion qui a donc été avancée de quelques jours en raison de la visite d'Emmanuel Macron. Mais la plupart des intervenants de ce dossier avaient quand même fait le déplacement. Ainsi, autour des préfets Pierre Pouëssel (région Centre) et Yves Rousset (Loir-et-Cher), du président François Bonneau et du réalisateur Nicolas Vanier, on notait la présence des présidents des trois associations de lutte contre l'engrillagement, Raymond Louis (Amis des chemins de Sologne), Jean-François Bernardin (ACASCE), Sébastien Camus (ACPFLS) ; des représentants des forestiers, des randonneurs et des chasseurs (dont le président de la Fédération du Loir-et-Cher, Hubert-Louis Vuitton, le seul à avoir été un peu en retrait semble-t-il), ainsi que plusieurs élus de Sologne dont le député du Cher, François Cormier-Bouligeon (lui très impliqué), et le sénateur du Loir-et-Cher, Jean-Paul Prince, qui avait déjà soutenu Jean-Noël Cardoux sur le texte de la biodiversité et du délit d'entrave.

Les quatre recommandations lancées par le préfet

Si la première des recommandations issues de cette réunion consiste à effectuer une demande officielle à la secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, Emmanuelle Wargon, de légiférer au niveau national dans le sens d'une interdiction de chasser en milieu clos, trois autres actions ont été arrêtées ce jour :

- Créer un guide à destination des communes afin de mieux faire appliquer le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et les règlements locaux d'urbanisme ;
- Harmoniser les règles encadrant la chasse entre les trois départements de Sologne ;
- Organiser le risque incendie en Sologne pour mieux tenir compte des nouveaux risques liés au réchauffement climatique (libre circulation du gibier afin d'échapper aux éventuels mégas incendies, accès des pompiers dans les zones fermées, création de voies coupe-feux...).